

APCR Occitanie - CR du 2-12-2024

Un grand merci à Louis et Gilberte A. qui nous ont (de nouveau) accueillis pour cette rencontre.

Présents :

- Paul D - Marie-Françoise V - Victorine G - Geneviève S-S - Marie-Thérèse de R - Louis A - Jean V

Nouvelles de quelques absents :

- André va bien mais avait un rendez-vous ce jour.

Nouvelles de l'APRC à l'échelle nationale :

Paul a rapporté son dernier entretien avec Christiane Paurd, chargée de suivre la constitution des pièces nécessaires aux dossiers au plan national pour qu'ils soient complets (Elle ne s'occupe pas de l'aspect juridique). 70 dossiers sont en cours à l'échelle nationale, dont 7 pour l'Occitanie.

Point sur la situation de chacune :

Un point est fait ensemble sur les 7 dossiers pour l'Occitanie dont beaucoup sont en voie de règlement sans forcément passer par le tribunal.

Questions pour l'avenir :

Question : comment aider (s'entraider) les personnes qui arrivent avec de nouvelles problématiques ?

Jean : à ce sujet, il ne faut pas considérer trop vite que celles dont les dossiers sont complets ou « en bonne voie » sont déjà tirées d'affaire... On a trop vu ce que ça donne.

Louis constate que les prêtres et les religieux qui quittent aujourd'hui leur ministère bénéficient maintenant de la prise en compte de leur temps de formation, et beaucoup ont déjà un métier qu'ils peuvent reprendre.

Les besoins et enjeux de l'APRC d'aujourd'hui diffèrent de plus en plus de ceux des origines : cela concernait d'abord des prêtres, puis des religieux et religieuses dont les temps de séminaires ou de noviciat n'étaient pas pris en compte par la Cavimac.

Actuellement, ce sont donc surtout des personnes issues de communautés nouvelles — en particulier des femmes — qui sollicitent l'aide et l'expertise acquise et cumulée au fil des ans au sein de l'APRC. Cela vient notamment d'une accumulation de manquements et de contournements de la loi, tant du côté de la Cavimac que de ces communautés.

Geneviève : On peut imaginer que plus le temps va passer, plus les demandes de régularisation vont entraîner une normalisation des situations.

On se rend compte qu'il y a peu de nouveaux(elles) qui s'investissent et cherchent à entrer en contact au-delà de l'utilité ponctuelle d'un service correspondant à leur besoin.

Paul assure le service de la responsabilité pour l'Occitanie depuis 12 ans... Il souhaite passer la main et qu'on y réfléchisse en tenant compte de ces changements.

Louis remarque que les outils informatiques actuels apportent quelque chose de nouveau : pouvoir parler et voir une personne absente via WhatsApp lors d'une rencontre comme aujourd'hui est un plus.

Paul : Il faut donc décider de l'organisation de nos rencontres régionales en prenant en compte les agendas des nouveaux qui travaillent ; il est important de continuer à utiliser les moyens en visio à distance pour se connaître et échanger, même quand les personnes ne peuvent pas se déplacer.

Prochaines dates et lieux :

- 13 janvier RV au Pôle social du Tribunal de Toulouse pour le dossier de Geneviève (Paul enverra les précisions).
- Semaine du 3 au 9 mars, une ½ journée chez Marie-Thérèse, 13 allée des Fontaines à Auzeville-Tolosane (mercredi ou samedi, date à préciser en fonction des personnes qui travaillent)
- 28-29 mars : AG de Paris. Geneviève et Marie-Thérèse acceptent de représenter la Région MP. Il nous restera à préciser les modalités pour leur soutien financier, hors frais pris en charge par le national.

Marie-Thérèse R